



18, rue de l'Archerie  
60680 JONQUIERES

Jonquières, le 04 Juin 2019

Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux

Chers Collègues,

J'espère que vous avez pris conscience de votre vote contre le projet de réorganisation de la voirie communale de Jonquières.

Certaines voies n'existent pas sur le cadastre et ne sont donc pas reconnues comme appartenant à la commune. D'autres voies existent et sont occupées à titre précaire par des riverains comme vous l'a expliqué Monsieur RICHARD expert géomètre lors de la réunion du 14 mars 2019.

Je pensais que vous aviez bien compris la nécessité de réorganiser tout cela comme le confirme vos signatures sur le registre des délibérations du Conseil Municipal du 14 mars 2019.

En cas d'incidents ou pire d'accidents, je me référerai à votre refus émis lors du Conseil Municipal du 03/06/2019.

Par le refus de ce plan d'action suite à l'enquête publique favorable, vous dénaturez votre fonction d'élu municipal. Le statut d'élu municipal est avant tout de représenter tous les citoyens et de répondre aux besoins de la collectivité sans favoriser aucun intérêt particulier. Si une demande lui est soumise il devra y répondre en toute équité et sans nuire à l'intérêt général.

Votre vote négatif est à l'opposé de l'intérêt général de la commune.

Beaucoup d'énergie et de finances publiques ont été dépensées pour rien. Je vous rappelle que l'ensemble de ces dépenses avaient été largement budgétisées et votées.

J'espère qu'il n'y aura aucune conséquence pour notre commune.

Certains travaux ne pourront certainement pas être réalisés.

Je vous prie de croire en mes salutations.

Le Maire,



Jean-Claude CHIREUX